

Lyon, 6 décembre 2016

## **Vente de calendriers**

---

En cette période de l'année, les vendeurs de calendriers commencent à sonner aux portes des logements des habitants du territoire métropolitain.

La Métropole de Lyon tient à informer la population qu'il est strictement interdit à ses agents d'effectuer ce type de démarche auprès des citoyens, quel qu'en soit le motif, y compris s'il s'agit d'agents travaillant dans le secteur de la collecte des déchets ménagers.

Il est donc recommandé aux habitants de la Métropole de refuser toute proposition d'agents se prévalant de leur appartenance à la collectivité même s'ils présentent un document utilisant le terme « Métropole de Lyon » ou s'ils affirment appartenir à une association quelconque car celle-ci serait illégale.

La Métropole de Lyon rappelle qu'il est interdit aux agents d'utiliser le nom de la collectivité pour des activités exercées à titre personnel car cela pourrait conduire à une confusion dans l'esprit des citoyens.

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

**GRANDLYON**  
la métropole